

CA FCDE du 7 décembre 2006

Projets d'actions 2007



- 1 -

Manifestation contre la fermeture la passerelle de l'Ecluse d'Evry

Rendez-vous le 9 décembre à 16 h à la passerelle



Près de 1000 passages piétons cyclistes certains week-ends,
utilisée depuis près de 30 ans (?) ; liaison entre Evry-Ris et Soisy-Etiolles



- **Interdit au public, sans explication, en juin 2006**



- **Explications orales contradictoires : normes de sécurité / travaux en cours / dégradations ???**
- **Courriers de La roue tourne, AIE et Dare-Dare aux maires et au gestionnaire VNF : aucune réponse de VNF, mais soutien des élus**

Remarques :

- **lien avec la loi de 1932 sur les chemins de halage : demande d'abrogation portée par l'AF3V (*pour mémoire : action réussie de LRT et de Dare-Dare de 1998 à 2002 pour ouvrir les berges de Seine aux cyclistes*)**
- **Rappeler la demande de la FCDE d'une voie verte en Val de Seine de Corbeil à Vigneux, donc intérêt renforcé des passerelles**



- **Dernière minute : La passerelle de l'écluse de Coudray-Montceaux va être refaite** (passage du GR)
- **enquête publique en cours jusqu'à fin décembre à la mairie du Coudray et de Morsang-sur-Seine**
 - Passer vérifier qu'une rampe d'accès vélo et handicapée est prévue ; sinon le demander en nombre



2- Actions contre les dangers de l'échangeur N7 -D310

N7 = seul passage possible pour voitures, cyclistes et piétons



Zone commerciale

Dépôt pétrolier

Immeubles et pavillons d'habitation du bas de Ris

Résidences de Grigny 2 et de la Theuillerie

Talus SNCF 6 m de haut





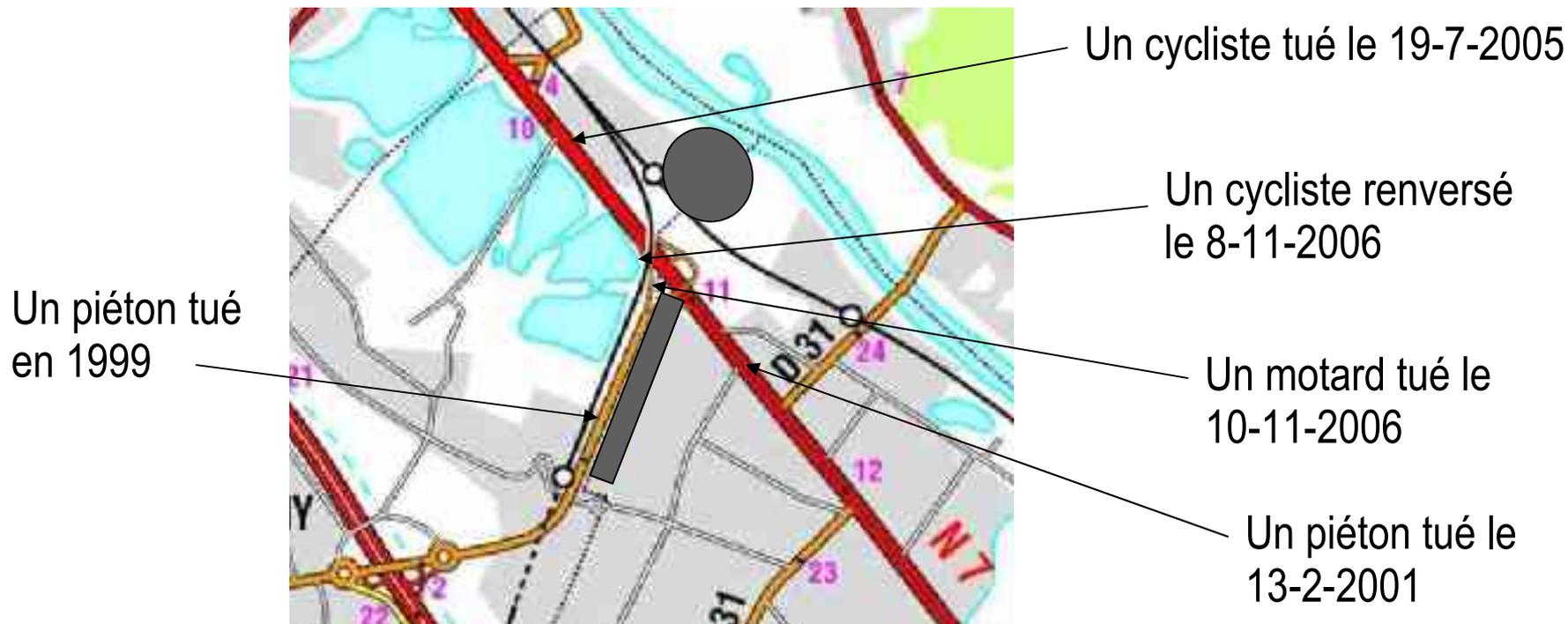
**Allons nous promener à pied
autour des lacs...**

Allons au travail à vélo...



Un point noir majeur dans le secteur

D'autres cas dans l'Essonne (clos aux pois à Lisses, anneau des Ulis...)



Cause : un échangeur de type autoroutier en agglomération + absence de contrôles radars = incitation à la vitesse



Rappel des démarches de la FCDE

- **Courriers à la DDE + mairies concernées de octobre 2002 à mars 2003**
- **Rendez vous avec la DDE le 17 mars 2003**
- **Manifestation le 14 juin 2003**
- **Nouveaux courriers aux maires en janvier 2004**

- *Réponse de la DDE : problème cycliste à l'étude (promesse non tenue) et problème trottoirs du ressort des communes...*
- *Pas de réponse du maire de Grigny...*
- *Soutien du maire de Ris : un panneau 50 loin de l'échangeur...*



Nouvelles actions à entreprendre

Mise en demeure / Conseil général et maires de Ris et de Grigny

Nos demandes :

2. Panneaux 50 avant l'échangeur
3. Passages piétons, limite 30 et éclairage dans 3 des 4 bretelles
4. Contrôle de vitesse au niveau de l'échangeur
5. Mise en place du comité d'axe

☞ **Si réponse non satisfaisante : recours au pénal ou en TA en responsabilité**

Autres actions à discuter :

- Dossier ou conférence de presse ?
- Manifestation sur la N7 ?



3- Opérations gravage bicycode

- Possibilité d'emprunter gratuitement une machine à graver à Paris (simple d'utilisation)
- Stock étiquettes et passeports disponibles

appels à propositions :

- **Projet d'animation avec les écoles primaires de Morsang** (avec atelier réparation, code de la route) via la maison de l'environnement (besoin de bras à prévoir en janvier ou février...)
- **Autres : opération vélobus animées par Vélo-cité à Corbeil-Essonnes ?**



Rappel des actions prévues en 2006 pour la demande de subvention au CG 91

(1600 € demandés, 1520 obtenus... versés en décembre)

Projet	Etat d'avancement
1. promotion accessibilité handicapés	Fait ou prévu suivant les lieux
2. trophée des circulations douces	à faire
3. opérations marquage des vélos	Une opération le 18-11 à Ris Autres ? Morsang....
4. amélioration du site Internet	En cours



4 - Trophée des circulations douces

Rappel des objectifs : médiatiser des aménagements récents exemplaires par leur caractère soit positif, soit négatif, par la remise de « trophées » décernés par la FCDE aux gestionnaires concernés en présence de la presse.

👉 **repérer des aménagements exemplaires dans 4 catégories :**

- Aménagements mixtes
- Aménagements cyclables
- Aménagements piétonniers
- Voies vertes



Proposition n°1 :
Prix catégorie « mixte » à la ville de
Morsang/Orge pour l'aménagement de la rue de Viry
devant le collège Charles Péguy



**Comment faire passer
des piétons et des
vélos dans les 2 sens,
+ une file de voitures
+ un file de
stationnement
dans une rue de 7 m de
large ?**

**un casse tête dans de
très nombreuses rues
de l'Essonne
(ici à Ris-Orangis)**

**Une solution
exemplaire testée à
Morsang....**





- **Une solution qui a déjà servi d'exemple, via la FCDE, pour résoudre un problème similaire dans un projet présenté à Juvisy**
- **Candidats pour les autres catégories (cyclables au sens strict, piétonniers, voies vertes...) ???**
 - ☞ **appel à propositions**



5- Nouveau projet à mûrir pour 2007 :

« opérations B22a »

- **Objectif : amener les aménageurs à faire la distinction entre piste cyclable et trottoirs et obtenir une vraie redistribution de la voirie**
- ↳ Contrer la tendance actuelle qui consiste à se débarrasser des cyclistes sur la chaussée en les mettant sur les trottoirs et à réserver la totalité de la chaussée aux voitures, au nom de la « sécurité » des cyclistes



Rappels sur la réglementation :

- **Décret modificateurs du 14 septembre 1998 :**
 - **Bandes et pistes cyclables sont désormais réservés au seuls cycles à 2 ou 3 roues**
 - **La signalisation adaptée est le panneau C113 (panneau carré = piste facultative)**
 - **L'usage des pistes ou bandes n'est plus obligatoire sauf disposition contraire *précisée par arrêté et indiquée par le panneau B22a (panneau rond = piste obligatoire, chaussée interdite aux vélos)***
 - **Les cyclistes sont désormais autorisés à circuler au pas dans les aires piétonnes, sauf disposition**
- 👉 **les panneaux B22a sont devenus automatiquement non réglementaires 10 ans après la publication du décret d'application de la loi en 1996**



Exemples

1. Geneviève des bois : piste cyclable obligatoire ; vélos interdits sur la chaussée...



- **Idem à Ris-Orangis** : Heureusement le panneau B22a est bien caché...



- Une piste cyclable obligatoire qui est aussi une voie piétonne obligatoire et interdite aux cyclistes, ce n'est pas rare dans l'Essonne ; ici à Grigny : 20 m plus loin, tout ça se termine en cul de sac ! Au delà, on arrive sur l'autoroute A6; pour rejoindre la « piste cyclable » de l'autre coté du pont, attendez l'hélicoptère...



- **À Chevannes (et à bien d'autres endroits) on fait très fort en matière de « trottoirs cyclables ».** Heureusement ici, les cyclistes peuvent rester sur la chaussée sans risquer d'amende. Mais c'est un peu une façon de se moquer à la fois des piétons et des cyclistes en leur donnant chacun une demi-portion de trottoir déjà pas bien large.



Proposition à débattre :

1. Écrire un courrier aux maires pour leur demander de remplacer les panneaux B22a non réglementaires par une signalisation adaptée (C113, aire piétonne ou rien)
3. Si aucune réponse, démonter (simples boulons) les panneaux B22a les plus caricaturaux
5. Les remettre au maire ou au préfet en présence de la presse, en expliquant que cette mauvaise signalisation est révélatrice des erreurs de conception en matière de circulations douces



Un panneau à préconiser dans bien des cas



- non homologué mais clair, à condition que la largeur et la fréquentation le permettent (mini 2.5 m si faible fréquentation piétons, toujours en bidirectionnel pour les vélos)





Bien distinguer du cas des « voies vertes » = route interdite à tout véhicule à moteur

